

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 401

Artikel: La Conférence de Marseille de l'Alliance internationale des femmes : (suite de la 1re page)

Autor: Debrit-Vogel, Agnès

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'opinion publique s'est particulièrement intéressée à l'aviation militaire et navale, et ici nous ne pouvons cacher notre déception. Il semblait permis d'espérer qu'on aboutirait à l'abolition totale de l'aéronautique militaire et navale conjuguée, avec un contrôle international de l'aviation civile; or la convention n'en fait pas même mention, et prévoit simplement la réduction et la limitation du nombre des aéroplanes de différents pays. Elle en limite également la grandeur et interdit le bombardement aérien, excepté pour les besoins de police dans certaines régions lointaines. Il est certain qu'il y a des membres de la Conférence qui reviendront sur l'abolition de l'aéronautique militaire et navale; tous les arguments qui ont été avancés démontrent qu'il n'y a pas d'autre solution satisfaisante à ce problème, et telle qu'elle est cette partie du projet de Convention britannique ne donnera pas plus satisfaction à l'opinion publique en Grande-Bretagne que dans d'autres pays.

D'autres omissions dans la Convention ne passeront pas inaperçues. Par exemple, la proposition si souvent discutée d'un accord sur ce qu'on appelle la *limitation budgétaire* n'y est pas mentionnée, et pourtant elle constitue une des meilleures méthodes de limitation des armements sans laquelle aucune Convention ne serait complète. Aucune proposition ne figure également dans la Convention pour le contrôle de la fabrication des armements et du trafic des armes, question qui a passionné l'opinion publique dans plusieurs pays. D'autre part, quoi qu'il soit proposé de limiter la grandeur des fusils et des chars de combat (le maximum de 16 tonnes proposé pour ces derniers est beaucoup trop élevé) il n'est pas question de limiter leur nombre. C'est là une lacune dangereuse qui devra être comblée lors de la discussion de la Convention.

Le chapitre traitant de la guerre chimique re-

produit en grande partie le rapport du comité sur la guerre chimique et bactériologique qui a été publié cet automne. (Toute cette Convention fait du reste un large usage de la documentation qui a été accumulée pendant ces douze derniers mois). La guerre chimique est abolie ainsi que sa préparation. On a dû reconnaître toutefois que cette abolition ne pouvait être complète vu les nécessités de l'industrie chimique, et dans le cas d'une attaque par le gaz, les représailles seront permises. L'interdiction de l'emploi et de la préparation à la guerre chimique devrait en tous cas mettre fin aux dépenses des gouvernements à cet égard.

La Convention renferme encore des propositions intéressantes, telle que la création d'une *Commission Permanente du Désarmement* dont le but serait de surveiller l'exécution de la Convention. Cette partie de la Convention est très importante et sera examinée attentivement pour déterminer si ce contrôle proposé est suffisant pour inspirer la confiance.

Enfin, il est important de remarquer que cette Convention ne resterait en vigueur que pendant cinq années seulement. A la fin de cette période, une nouvelle Conférence du Désarmement se réunirait. M. MacDonald a souligné dans son discours que cette Convention qu'il propose ne vaut que pour une période transitoire.

Tel est l'essentiel qui se dégage d'un premier examen de ce document de très-grande importance. Ce qui précède ne constitue évidemment qu'un premier impression, mais nous ne pensons pas que quiconque a le sentiment de la responsabilité qu'il encourt voudrait, dans la gravité des temps actuels, se borner à critiquer uniquement le projet de M. MacDonald. En général, celui-ci est considéré comme une contribution de première importance à l'œuvre de la Conférence, et si sa discussion peut avoir lieu dans une atmosphère favorable, il peut constituer la base d'une véritable mesure de désarmement.

Kathleen COURTNEY.

Vice-présidente du Comité International féminin pour le Désarmement

La Conférence de Marseille de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes

(Suite de la 1^{re} page.)

Enfin, après un exposé de Mme Siemienka (Pologne) sur la police féminine dans son pays, Mme Maria Verone remercia le public de Marseille pour avoir facilité, par son attitude sympathique, le succès de cette soirée.

Egalité économique

Bien que de toutes les formes de l'égalité entre les sexes, celle-ci soit peut-être la plus menacée en ces temps de crise, une seule conférence semi-publique lui fut consacrée: *Le droit de la femme au travail*, sous la présidence de Mme Brunschwig, Mme Walin (Suède), présidente de la Commission de l'Alliance, Mme Marg. Thibert, Dr. ès-lettres (B. I. T.), M^{me} Renson, avocate à la cour de Bruxelles, rapportèrent. De la discussion il en ressortit clairement que le travail de la femme est nécessaire à l'économie publique, que le chômage ne serait pas diminué, mais seulement déplacé, si l'on restreint le travail féminin, et que le meilleur moyen de lutter contre ces restrictions est la solidarité entre toutes les femmes... le suffrage féminin! Il suffit pour s'en persuader de songer à la Tchécoslovaquie et à l'action de M^{me} Plaminkowa, sénateur, en faveur des femmes fonctionnaires mariées!

Les femmes pour la paix

Ce fut le dernier soir à Marseille. M^{lle} Angles, ex-inspectrice des écoles, présidente de la Section de Marseille, présidait. Un groupe de jeunes filles en robes blanches, des éclaireurs, des anciens combattants, avaient prêté leur concours. Mrs. Corbett Ashby, déléguée du gouvernement britannique à la Conférence du désarmement, et Miss Courtney, vice-présidente du comité féminin pour le désarmement, évoquèrent des faits, des chiffres: la bonne volonté ne manque pas, mais les ré-

yeux, des dents saines et des traits agréables. Le mari, généralement indolent et paresseux, se fie à sa femme pour diriger la maison, cultiver la terre et soigner les bêtes; il respecte assez ce merveilleux instrument de travail pour ne pas user de mauvais traitements. Il rosse peu sa femme et lui donne rarement une compagne. Il arrive même à la première femme, érasée de besogne, de réclamer de son mari l'aide qu'apporterait une seconde épouse. Somme toute, la femme du bled et la Berbère de la montagne n'échangeraient pas volontiers leur vie rude, mais libre, contre l'esclavage doré de la Musulmane des harems des villes.

Jeanne VUILLIOMENET.



Cliché obligeamment prêté par le Petit Provençal.

Un joli moment de la Conférence de Marseille: lors de la réception offerte par la Municipalité, des déléguées des organisations ouvrières, poissonnières, allumetières, etc., viennent, portant le costume d'autrefois, apporter des fleurs et leurs vœux aux féministes étrangères.

sultats sont difficiles à obtenir. Les déléguées de la Yougoslavie, de la Turquie et de l'Inde manifestent à leur tour en faveur de la paix. Mme Adèle Schreiber (Allemagne), saluée par un tonnerre d'applaudissements, insiste sur l'interdépendance économique des peuples, et Mme Malaterre-Sellier sur le vœu ardent des mères. C'est elle qui donne lecture de la résolution de l'Alliance en faveur de la paix.

Les meetings publics de Marseille nous ont montré avec évidence, que les femmes françaises, bien autrement que nous, ont derrière elle l'opinion publique et les jeunes. Leur succès ne peut plus tarder: elles le méritent. Car, comme le disait M^{me} Verone: «Seule des mères libres pourront préparer la génération libre dont nous avons besoin».

Agnès DEBRIT-VOGEL.

II. Quelques résolutions votées à Marseille

Droit au travail de la femme

1. Considérant que le droit au travail est la base essentielle de la dignité humaine,

Que la femme comme l'homme doit être en mesure de développer ses facultés et d'assurer sa sécurité économique,

Constatant que la crise mondiale a suscité contre les travailleuses de certains pays des mesures qui portent atteinte à ce droit.

L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes

Proteste contre ces mesures et affirme le droit de la femme — mariée ou non — à disposer librement de ses facultés et à vivre du produit de son travail.

2. Constatant d'autre part que l'état de dépression économique et les modifications des procédés techniques peuvent diminuer encore les possibilités d'emplois et nécessiter momentanément des licenciements de personnel,

L'Alliance

Demande à ses Sociétés affiliées de veiller à ce qu'aucune mesure d'ordre général systématique ne soit prise contre des catégories de travailleuses, notamment contre les femmes mariées ou non,

Mais que, en cas de licenciements éventuels, les mêmes principes soient appliqués aux deux sexes, et qu'il en soit de même pour la répartition des emplois vacants.

3. Constatant en outre que les femmes, notamment les femmes mariées, sont l'objet en certains pays de règlements restreignant leurs droits à l'indemnisation,

L'Alliance

Recommande à ses Sociétés affiliées de veiller à ce que, dans leurs pays respectifs, les mêmes règles s'appliquent aux victimes du chômage sans considération de sexe pour l'attribution des allocations d'assurance et d'indemnité de chômage, et que les autres modes d'assurances (maladie, invalidité, vieillesse, etc.) soient basés sur les mêmes principes.

Travail de nuit des femmes

Considérant:

1^o) Que la Cour permanente de justice internationale a déclaré par avis consultatif que la Convention concernant le travail de nuit des femmes adoptée à Washington en 1919 s'applique dans les établissements industriels visés, aux femmes occupant des postes de surveillance ou de direction et n'exigeant pas normalement un travail manuel,

2^o) Que le Bureau International du Travail a constaté (voir rapport III: révision partielle de la Convention concernant le travail de nuit des femmes — XV^{me} Session de la Conférence Internationale du Travail), qu'aucun gouvernement, ni aucune organisation n'a exprimé le désir de voir ces femmes comprises

dans le champ d'application de la dite convention,

3^o) Que beaucoup de gouvernements ont estimé jusqu'à l'avis de la Cour permanente que l'interdiction de travailler la nuit ne s'appliquait pas à cette catégorie de femmes (voir même rapport).

Considérant, d'autre part:

a) Que la Conférence internationale du Travail est compétente pour reviser en tout temps la dite convention,

b) Qu'en raison de l'avis consultatif émis par la Cour permanente, la situation est complètement changée depuis que la révision de la Convention a été envisagée une première fois par la Conférence internationale du Travail,

L'Alliance demande au Conseil d'administration du Bureau international du Travail de placer à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail, dans le plus bref délai possible, le projet de la dite Convention afin d'exempter de l'interdiction de travailler la nuit les femmes occupant un poste de surveillance ou de direction, invite ses Sociétés affiliées à insister auprès de leurs gouvernements pour qu'ils demandent au Conseil d'administration d'ouvrir la procédure de révision, et pour qu'ils soutiennent à la Conférence internationale du Travail le projet de révision dans le sens indiqué,

invite encore ses Sociétés affiliées à veiller à ce que, dans le cas où la question de la révision de la Convention serait portée devant la Conférence internationale du Travail, les délégations de leurs pays respectifs comprennent des femmes représentant autant que possible les associations professionnelles des techniciennes intéressées.

Traite des Femmes en Orient

1. L'Alliance Internationale pour le Suffrage, réunie à Marseille, a pris connaissance avec le plus grand intérêt et la plus vive satisfaction des conclusions du rapport de la Commission d'enquête sur la traite des femmes et des enfants en Orient. Elle attire l'attention sur l'avis exprimé par la Commission que «le remède le plus efficace contre la traite des femmes est l'abolition de la maison de tolérance dans les pays intéressés». Réaffirmant à cette occasion le principe pour lequel elle a toujours combattu, elle insiste auprès de ses Sociétés affiliées pour qu'elles luttent avec la plus grande énergie contre le système, depuis longtemps condamné par la morale, la justice et l'hygiène, de la prostitution réglementée sous toutes ses formes.

II. L'Alliance trouvant confirmée dans le rapport de la Commission d'enquête ses convictions que la coopération régulière dans certains territoires de l'Orient n'a pas encore été réalisée en pratique, et qu'il n'existe pas de coordination suffisante entre les mesures prises par les différents pays d'Orient, demande à ses Sociétés affiliées des pays intéressés d'insister auprès de leurs gouvernements,

1. Pour qu'ils ratifient dans le plus bref délai, et cela aussi pour leurs territoires, protectorats et colonies, les conventions et arrangements internationaux contre la traite des femmes et des enfants;

2. Pour que des autorités centrales soient instituées dans les pays qui n'en ont pas encore;

3. Pour que ces autorités centrales travaillent d'une manière effective avec les autorités centrales d'autres pays et en collaboration avec les organisations privées.

III. Persuadée de la nécessité de coordonner toujours davantage les efforts des gou-



Cliché Petit Provençal

M^{me} RAMA RAU

Déléguée des Indes à la Conférence Internationale de Marseille.

avec M^{me} Mme La Mazière qu'avant dix ans il y aura au Maroc une jeunesse féminine instruite et qui ouvrira la voie à ses sœurs moins favorisées.

Nous n'avons suivi jusqu'ici que la femme riche. Celle de l'artisan est non moins reclus, mais encore plus à plaindre parce que souvent maltraitée. Elle travaille à la maison, coud ou brode pour des entrepreneuses. «Je pense, je mange, je bois, je vis et je me dis que l'un des deux mourra le premier. Si c'est lui, bonne affaire.» Ainsi parle une jeune femme, vive, intelligente, et dégoûtée de l'esclavage où la tient son mari.

Un croquis de la ménagère d'un foyer modeste: le mari a des embarras d'argent et n'a encore pu s'offrir qu'une femme, Lalla Fatima montre les conserves qu'elle a préparées pour l'hiver. Dans des jarres de terre pleines d'huile baignent des lamelles de mouton qui, séchées au soleil, ont été enduites d'ail pilé, de poivre rouge, d'épices diverses, puis copieusement arrosées de sel. Des olives dénoyautées macèrent dans le citron et des oignons dans du vinaigre aromatisé au cumin. Il faut bien qu'elle sorte pour ravitailler le ménage, mais elle est toujours voilée; entourant son corps de mètres et de mètres d'étoffe blanche et couvrant son visage, elle se donne l'air d'un paquet qui serait quelque peu fantôme.

La femme du bled, à la fois épouse, mère, servante, artisanne, fille de ferme, et bête de somme, est d'une vaillance extraordinaire. Elle circule hardiment le visage découvert et, malgré sa vie épuisante, montre de beaux

vernements et ceux des organisations privées dans leur lutte contre la traite des femmes et des enfants dans les pays d'Orient,

L'Alliance suggère à la Commission consultative contre la traite des femmes et des enfants de la S.D.N. d'étudier la possibilité d'instituer dans un endroit central en Orient un poste d'agent de liaison expert dans les questions de traite. Ce poste établirait une liaison entre la Commission consultative de la Société des Nations, les autorités centrales de chaque pays et les organisations privées. Il serait désirable que ce poste soit rempli par une femme.

IV. L'Alliance ayant trouvé la confirmation de son point de vue dans le jugement porté par la Commission d'enquête sur l'utilité de la collaboration des femmes fonctionnaires, engage ses Sociétés affiliées à travailler auprès de leurs gouvernements respectifs pour que des femmes qualifiées soient appelées officiellement à remplir des postes dans lesquels elles puissent lutter efficacement contre la traite des femmes et des enfants. Elle engage tout spécialement celles de ses Sociétés affiliées des pays où n'existe pas encore de police féminine à travailler à la création et au développement de cette institution.

V. Profondément émue de la fréquence des cas de traite de mineurs des deux sexes signalés dans le rapport, ainsi que des coutumes de semi-esclavage, qu'il a relevés comme étant de vigueur dans certaines régions.

Félicitant chaleureusement les Associations féminines d'Orient du rôle important joué par elle dans la lutte contre la traite, tel que le signale le rapport de la Commission d'enquête,

L'Alliance leur recommande d'encourager toujours davantage des femmes compétentes à étudier ces questions, et les engage à continuer les efforts nécessaires pour élever le niveau intellectuel et moral de la jeunesse des deux sexes et pour développer ses aptitudes et ses possibilités de travail, estimant que là est un des meilleurs moyens de l'amener à se protéger elle-même.

Paix

Les membres de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes et les auditeurs réunis à Marseille le 23 mars 1933, émettent le vœu:

1°) Que la Conférence du Désarmement, dans l'esprit des Pactes déjà signés, et tenant compte du légitime désir des peuples d'établir entre eux l'égalité,

a) Prenne les mesures d'assistance et de désarmement qui supprimeraient toute raison de réarmer,

b) Supprime la fabrication privée des armes et institue le contrôle international du trafic des armes,

c) Aboutisse à la suppression de l'aviation militaire et à l'adoption de mesures internationales effectives contre la militarisation de l'aviation civile, mesures sans lesquelles les bombardements aériens et la guerre chimique, même s'ils étaient prohibés en principe (ce qui donnerait aux populations une fausse impression de sécurité), n'en resteraient pas moins possibles.

2°) Que la Conférence économique internationale qui va se réunir marque un progrès dans l'organisation économique du monde, condition primordiale de la paix internationale.

L'inspection des fabriques en Suisse

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant, comme complément à l'article publié dans un précédent numéro sur les inspectrices de fabriques, un résumé des réponses faites par l'Office des professions féminines de Zurich à un questionnaire du Conseil international des Femmes, concernant la situation des inspectrices de fabriques en Suisse:

... L'inspecteur fédéral des fabriques dépend du Département d'économie politique, section de l'industrie, du commerce et des métiers. Lorsqu'un poste est vacant à cet inspecteur, il est annoncé dans la Feuille fédérale (publication officielle (Réd.)) Les dispositions suivantes de l'art. 2 de la loi du 30 juin 1927 concernant les contrats de travail des fonctionnaires fédéraux servent de base à l'admission à ces fonctions: «Peuvent devenir fonctionnaires fédéraux tous les citoyens suisses, hommes ou femmes, qui jouissent d'une bonne réputation.» On sait cependant qu'à son mariage, une fonctionnaire fédérale doit démissionner.

Pour les postes d'inspecteur et de premier adjoint il faut avoir fait des études universitaires complètes, avoir de la pratique en ce qui concerne les fabriques et de bonnes connaissances d'hygiène, et il faut en outre posséder, en plus de sa langue maternelle, une et même les deux autres langues nationales. Pour les postes de deuxième adjoint, les études universitaires ne sont

pas nécessaires. Tout le personnel de l'inspecteur des fabriques fait partie de la caisse fédérale des retraites; il a de ce fait droit à une pension, les hommes après 50 ans, les femmes après 35 ans de service.

Les inspecteurs fédéraux et leurs adjoints ne s'occupent que des industries soumises à la loi fédérale des fabriques. Le dernier recensement fait dans ce domaine date de 1929, et donne les chiffres suivants:

Ouvriers et employés (sans compter les propriétaires et les directeurs):

	hommes	femmes
adultes au-dessus de 18 ans	239.022	123.188
adolescents de 14 à 18 ans	23.000	23.873
Total:	262.022	147.061

Comme on le voit, le nombre des ouvrières employées dans ces fabriques est important et il semblerait tout indiqué d'avoir également des femmes dans cet inspecteur. Malheureusement il n'existe pas en Suisse d'inspectrices fédérales des fabriques, mais une seule adjointe dans le 4^{me} arrondissement, soit à Saint-Gall, comme il l'a été dit dans un précédent numéro.

Les petites industries et les métiers non soumis à la loi fédérale des fabriques ne sont que fort peu contrôlés. Quelques cantons (Zurich, Berne, Lucerne et Bâle-Ville, et Genève temporairement (Réd.)) ont cependant créé un service d'inspection chargé de veiller à l'application des lois de protection des ouvrières. Dans tous ces cantons, ce sont des femmes qui sont inspectrices. Par contre, il n'y a pas de contrôle en ce qui concerne les ouvriers, et pourtant le nombre des hommes et des femmes employés dans ces petites industries est important. D'après la statistique de 1929, il comporte 372.061 hommes et 155.243 femmes.

H. Z.

Correspondance

La simplification du travail ménager

Genève, le 26 mars 1933.

Mademoiselle,

Je trouve dans le *Mouvement Féministe* du 25 mars, la question suivante, reproduite du dernier numéro du *Coopérateur*. «Pourquoi les ménagères persistent-elles à laver la vaisselle debout? à repasser debout?» La personne qui a rédigé cet article a-t-elle elle-même fait des journées de repassage ou relavé la vaisselle du ménage de 6 à 7 personnes, assise sur un tabouret tournant? Ma bonne à tout faire, ma femme de ménage, moi-même, qui toutes avons souvent passé nos journées à ces deux occupations sévères reconnaissantes d'apprendre comment on relavé assis devant un évier et repasse assis entre une planche à repasser, une corbeille pleine de linge et une table pour poser celui-ci, sans se déplacer de son tabouret toutes les 3 ou 4 minutes.

Cet arrangement, quoique bien intentionné, ne me paraît pas pratique à conseiller.

Jeanne MERCIER-GOLAY.

N. D. L. R. — Ce texte a été, nous le reproduit d'un autre journal, mais directement d'après le *Bulletin de presse* du Secrétariat romand d'hygiène sociale et morale. Cette suggestion ne porte évidemment pas sur l'organisation actuelle d'un système ménager défectueux, mais bien sur la nécessité de modifier tout le mobilier et l'aménagement des cuisines modernes, de façon à alléger le travail des ménagères, selon les exemples caractéristiques donnés déjà par des Expositions telles la Saffa.

Employées de maison

Madame la Rédactrice,

J'ai suivi avec attention l'étude faite dans votre journal sur les employées à domicile. Les constatations de M^{lle} Zwahlen sont parfaitement justes, mais c'est surtout dans le canton (Fribourg) où je suis moi-même employée de maison qu'il faudrait faire un effort. C'est fantastique de quelle façon est traité le personnel. Je connais une jeune fille de 21 ans, travailleuse, en service dans une ferme, qui, dans la saison, doit commencer à cueillir les fruits à 4 ou 5 heures du matin, s'occuper d'un grand potager, aider à la fenaison de 5 poses d'herbe, faire la cuisine, le ménage, beaucoup de raccommodages et de couture, qui est toujours au travail jusqu'à onze heures ou même minuit, et reçoit 35 fr. par mois, sans un seul jour de vacances depuis six ans; elle a tout juste ses après-midi de dimanche.

Agréez, etc.

Y. R.

Le „Fonds du Centenaire“

Ce Fonds, ainsi dénommé par aimable plaisanterie, et créé, on s'en souvient, à l'occasion des vingt ans de notre journal pour mettre à la disposition de sa Rédactrice une somme destinée à faciliter d'une façon quelconque son travail, vient de s'enrichir de façon bien touchante: les cinq groupes suffragistes, auxquels notre Rédactrice

avait promis en février des conférences que son grand deuil subit l'a empêchée de donner, ont tenu à lui manifester leur sympathie par un versement à ce Fonds en souvenir de la disparue qui fut une des fondatrices du *Mouvement*. Toute notre reconnaissance émue va à ce geste de compréhension et de délicate solidarité.

LA RÉDACTION.

L'avoir du «Fonds du Centenaire» est donc actuellement le suivant:

En caisse au 31 décembre 1932. . . Fr. 144.—
Don de cinq groupes suffragistes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Bienne, Neuveville et Colombier) en souvenir de M^{me} Gourd » 50.—

Total à ce jour: Fr. 194.—



Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin

Réunion du Comité Central.

Le Comité Central a tenu, le 26 mars, à Berne, sa séance de printemps, sous la présidence de M^{me} Leuch. Il a d'abord entendu un rapport de sa présidente sur ses voyages de propagande en Valais et en Suisse orientale, et a enregistré la nouvelle de la création d'une Section à Arosa.

La Commission spéciale qui, depuis 1926, a travaillé en commun avec l'Alliance de Sociétés féminines suisses pour les allocations familiales, a adhéré en automne 1932 à la grande Association suisse pour la protection de la famille, et peut par conséquent être dissoute en tant que Commission spéciale. De même, la Commission spéciale pour l'étude de la législation protectrice du travail de la femme a mené à bien, grâce au concours de l'Office suisse pour les professions féminines, une enquête détaillée sur les effets de cette législation sur le travail féminin, et présentera son rapport définitif à l'Assemblée générale annuelle de 1933. Le programme de cette Assemblée générale, qui aura lieu à Bâle les 27 et 28 mai, comprendra encore une conférence sur les difficultés actuelles de compréhension internationale, et traitera des problèmes économiques et féministes qui se posent tout spécialement maintenant. Le cours de vacances suffragiste de cette année a été fixé à Lugano, du 9 au 15 octobre.

Les déléguées de l'A.S.S.F. à la Conférence de Marseille de l'Alliance Internationale ont encore présenté des rapports sur ces journées si intéressantes, et ont pu apporter avec satisfaction la nouvelle que la situation de l'Alliance Internationale est maintenant assurée financièrement, grâce aux engagements des diverses Sociétés nationales, et que cette grande organisation pourra ainsi réaliser pour la prochaine période le programme d'activité qui a été établi.

A. L.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Corseaux et La Tour de Peitz, avril 1933.

Mesdames et chères alliées,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'entrée dans l'Alliance de deux nouvelles sociétés: la *Frauenzentrale* d'Appenzel Rhodes-Extérieures, et la *Branche suisse de la Ligue de Femmes pour la Paix et la Liberté*.

Notre prochaine Assemblée générale aura lieu, en octobre, à Lucerne; le Comité n'ayant pas reçu d'invitation à choisir cette ville qui lui a paru centrale et qui offre les conditions matérielles indispensables. La date exacte de l'Assemblée vous sera communiquée ultérieurement. Veuillez nous envoyer avant le 1^{er} juin, vos postulates et propositions pour l'ordre du jour.

Nous remarquons dans le Rapport 1931-32 l'erreur de nom suivante: dans la liste des sociétés, au No 183, il faut lire: *Union amicale des Ecoles enfantines de Genève* (et non institutrices primaires).

Votre Comité a contresigné, en commun avec l'Association des Femmes catholiques et la Société d'Utilité publique des Femmes suisses, un appel en faveur des brodeuses à la machine à main du canton de St-Gall. L'Association centrale de ces brodeuses entreprend actuellement une action de vente de ces articles. Le chômage qui sévit dans cette industrie depuis plus de dix ans a créé une situation si précaire que nous ne pouvons refuser notre appui à une population si profondément éprouvée. Les deux tiers environ des personnes occupées par la broderie à la machine à main sont des femmes. Il s'agit le plus souvent d'un travail exécuté en famille. Si, dans le courant de l'année, vous recevez la visite d'un voyageur ou d'une voyageuse munis de la lettre de recommandation contresignée par nous, nous vous prions de lui faire des achats.

Nous vous recommandons également la vente à domicile organisée par l'Œuvre de secours pour les chômeuses du canton d'Appenzel, dont vous trouverez la carte ci-contre.

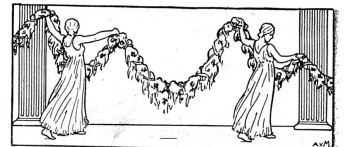
Nous avons eu la satisfaction de voir accepter à l'unanimité par le Comité suisse de la Fête nationale la demande, partie de notre Centrale, et signée par plusieurs associations féminines et mixtes, d'attribuer la collecte de 1934 à l'amélioration de l'enseignement ménager et à la formation professionnelle du service domestique.

Enfin, nous vous recommandons comme séjour de repos et de vacances, l'Hôtel Seehof de Hiltterfingen, dont nous sommes sociétaires et qui est une entreprise féminine.

En attendant vos propositions, nous vous adressons, Mesdames et chères Alliées l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité:

La Présidente: La Secrétaire:
A. DE MONTET F. MARTIN



A travers les Sociétés

Union des Femmes de Lausanne.

A Lausanne, le 27 mars, est décédée, dans sa 85^{me} année, M^{me} Alice Secrétan-Terrisse, qui fonda en 1898 et dirigea pendant de longues années les cours de l'Union des Femmes, les premiers de ce genre à Lausanne, qui ont rendu de grands services à de nombreuses jeunes filles. C'était une personnalité bien connue dans les milieux féminins, très vivante, restée extraordinairement jeune de corps et d'esprit.

S. B.

Ligue des femmes suisses contre l'alcoolisme.

Cette Association dont le siège est à Genève a eu en 1932 d'intéressantes activités: conférences de M^{me} le docteur Eugène Robert, sur l'alcoolisme mondain, concours d'antialcoolisme dans les écoles, utile à la fois à l'instituteur et au concubinaire de son opportunité, publication d'un calendrier avec sentences, et du *Bulletin mensuel* organe de la Ligue. Cette Ligue féminine est affiliée à la Fédération antialcoolique genevoise, qui a dirigé la campagne du moût et du cidre doux sur le territoire genevois et même en Savoie. Quelques séances de propagande pratique ont intéressé le public bien que la fréquentation ne soit plus celle des débuts.

J. V.

A La Chaux-de-Fonds.

Causerie pleine de charme donnée à l'Amphithéâtre par M^{me} Ketty von Allmen (Saint-Imier) sur ce sujet: *Comment raconter des histoires à nos enfants?* La conférencière, auteur de plusieurs livres pour les petits, a su rajouter un thème vieux comme le monde par des conseils judicieux et des détails exquis.

Au Lyceum, M^{me} le Dr. Huguenin (Berne) a donné une conférence captivante suivie de discussion sur la jeunesse moderne. Notons ce trait: A une audience qui se plaignait du manque de respect pour les parents, la conférencière rétorqua: «Sommes-nous si respectables que cela?»

J. V.

Leçons d'anglais

données à débutants et personnes avancées, par

M^{me} L. RAVIOLA
(University of London Proficiency Certificate)

S'adr.: 65, rue de Lyon, Genève
Téléphone 22.979

Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes

GENÈVE... Subventionnée par la Confédération

Des auditrices sont admises à tous les cours

Semestre d'été: 19 avril au 5 juillet 1933

Culture féminine générale. - Préparation aux carrières d'activité sociale, de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothèques, librairies-secrétaires, Laboratoires. - Le Foyer de l'Ecole reçoit des étudiantes de l'Ecole comme pensionnaires. - Programme 50 c. et renseignements par le Secrétariat de l'Ecole, rue Charles Bonnet, 6.

Le Mouvement Féministe

se vend au
numéro



à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Crest, 14, Gen.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE